

CP, le gouvernement va-t-il faire en sorte de s'assurer qu'on n'oublie pas ces anciens travailleurs?

● (1500)

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, mon collègue le ministre du Travail s'occupe d'analyser la question à l'intention du gouvernement. En attendant, un grand nombre des questions soulevées dans le rapport sont négociables, de l'avis même de M. Hall.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Chaque fois que le ministre du Travail a parlé de la question, il a dit que l'affaire concernait les patrons et les syndicats. Quand saurons-nous ce que le gouvernement lui-même fera pour améliorer la pension des cheminots déjà à la retraite?

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, je le répète, nous étudions toute la question du rapport. De toute évidence, nous ferons connaître les décisions prises à la suite de cet examen.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, comme tous les jeudis, j'invoque le Règlement pour demander au leader adjoint du gouvernement quels travaux sont prévus pour le reste de la semaine et la semaine prochaine?

**M. Blais:** Monsieur l'Orateur, en fait de mesures gouvernementales, lundi et mardi de la semaine prochaine, de 11 heures à 1 heure, nous étudierons le bill C-27 relatif à l'assurance-chômage, et ensuite le bill C-20 relatif au vérificateur général. Cela devrait suffire jusqu'à mercredi, ou même à jeudi, alors que nous pourrions terminer, si ce n'est déjà fait à ce moment-là, l'étude du bill sur le système métrique pour lequel les députés d'en face se font tirer l'oreille.

**M. Nowlan:** Ramenez Jack Horner et nous l'adopterons rapidement.

**M. Blais:** Monsieur l'Orateur, le ministre sans portefeuille (M. Horner) nous rend service aujourd'hui au Manitoba.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je remercie le leader adjoint de ce renseignement. Je suis sûr qu'il dira au député de Crowfoot (M. Horner) quand nous étudierons le bill sur le système métrique la semaine prochaine, et nous comptons sur le plaisir de le voir à la Chambre.

**Une voix:** Ne commentez pas un vote.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, les députés savent que je ne parle jamais d'un vote, mais n'empêche que le député de Crowfoot a esquivé le vote. Cette question mise à part, le leader suppléant à la Chambre peut-il désigner un jour de l'opposition la semaine prochaine? Autrement dit, le leader du gouvernement à la Chambre lui a-t-il fait part des dispositions qui seraient prises à cet égard?

**M. Blais:** Monsieur l'Orateur, rien n'indique qu'il y aura une journée réservée à l'opposition la semaine prochaine.

### Revision de la représentation

Ordinairement, les journées de l'opposition sont annoncées la semaine précédente. Elles sont annoncées le jeudi, de la façon normale.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### LES TEXTILES ET LE VÊTEMENT

#### DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur le président, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le rapport de l'enquête sur le vêtement menée par la Commission du textile et du vêtement.

\* \* \*

[Traduction]

### LA REVISION DE LA REPRÉSENTATION

L'ordre du jour appelle: Dépôt de bills:

Le président du Conseil du Trésor—Bill intitulé: «Loi rajustant la représentation de l'Ontario à la Chambre des communes et revisant les circonscriptions électorales de l'Ontario».

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet du bill. De fait, mon rappel au Règlement ne concerne pas vraiment le bill, mais plutôt la personne qui le présente. Je ne m'oppose pas au bill. Mes collègues et moi-même sommes prêts à l'appuyer, s'il vise bien l'objectif mentionné. J'invoque le Règlement pour une raison bien simple. Les limites des circonscriptions électorales relèvent du président du Conseil privé (M. MacEachen). Pourquoi alors le bill est-il présenté au nom du président du Conseil du Trésor (M. Andras)? Je sais qu'il est originaire de la région visée, mais les fonctions des ministres ne se rattachent pas à des facteurs géographiques. De fait, il s'agit d'un bill privé qui ne devrait pas être présenté comme mesure gouvernementale. Il devrait être inscrit au nom du membre du cabinet de qui relève la question.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je prends note du rappel au Règlement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). J'avais vu que le président du Conseil du Trésor était à la Chambre et je me suis levé pour dire que nous passions au dépôt des bills et annoncer le bill qui est inscrit en son nom et qui est, je pense, prêt pour la première lecture. Comme la Chambre l'a vu, le président du Conseil du Trésor n'a pas l'intention de présenter le bill aujourd'hui. La présidence a pris note du rappel au Règlement du député et, avant la présentation du bill, elle aura le temps de décider s'il s'agit d'une aberration ou d'une irrégularité en ce qui a trait aux responsabilités administratives.